

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT MIXTE DOUBS LOUE

Date d'affichage :
20 02 2020

L'an deux mille vingt, le 17 février 2020 à 18h30, le comité syndical du Syndicat Mixte Doubs Loue, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les locaux de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, sous la présidence de Monsieur Patrick PETITJEAN, Président.

Date de convocation :
10/02/2020

Nombre de délégués :

En Exercice : 12
Présents : 11
Votants : 11
Absents :
Excusés : 1

PRESENTS : PETITJEAN P; BAUD J-B ; BERNARDIN D ; DAVID F; DECOTE Y ; FASSET G (CD39); LAGALICE C ; MEUGIN O ; OGIER H; PICHON JC; VALENTIN L.

EXCUSES : HUDRY JL;

SECRETARE DE SEANCE : Henri Ogier

20-13

Objet : Convention SET Pernot, financement étude EBF Champdivers

Par délibération n°19-23 en date du 21 octobre 2019, le comité syndical a approuvé le lancement d'une étude pour la restauration de l'espace de bon fonctionnement du Doubs entre les ponts de Molay et Champdivers, opération retenue au « contrat de rivière Doubs et territoires associés », bénéficiant ainsi d'un taux de subvention garanti de 70 %.

Le secteur d'étude retenu comprend au sein de son périmètre une gravière exploitée par la Société SET PERNOT depuis 1987 en application de l'arrêté préfectoral n°1131 du 7 décembre 1992. La gravière est située sur la plaine alluviale du Doubs, à 800 m en rive gauche de la dite rivière.

L'exploitation se fait par dragline et les matériaux sont transportés par bande transporteuse vers la station de traitement des matériaux qui est située en rive droite du Doubs. Les matériaux y sont lavés et séparés en diverses classes granulométriques. Les stériles issus du lavage des matériaux sont stockés dans deux bassins de décantation.

La gravière est ainsi située au cœur du large complexe hydraulique compris à l'amont entre le pont de Molay (et de manière plus large le remblai ferrée) et le pont de Champdivers à l'aval. Cet espace est par ailleurs délimité transversalement par un réseau de digues assurant la protection des villages riverains, et plus particulièrement la digue de protection de Champdivers propriété de l'État, qui connaît depuis plusieurs années d'importants désordres au lieu-dit « La Croze » (érosion du pied de digue en berge).

Compte-tenu de la forte incidence des aménagements de la gravière (actuels et futurs dans le cadre de la poursuite de l'exploitation) sur le fonctionnement hydraulique du secteur, il apparaît essentiel d'associer l'exploitant aux réflexions sur l'établissement d'un programme de restauration de l'Espace de Bon Fonctionnement.

Par ailleurs, la construction d'un modèle hydraulique fin s'avérant nécessaire pour l'analyse des impacts des aménagements actuels et futurs, les parties souhaitent travailler de concert sur ce point (mutualisation des données disponibles, et participation financière de la SET PERNOT à l'étude EBF).

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT - JURA

Un projet de convention entre le SMDL et la SET PERNOT est joint en annexe.

Ainsi, Le SMDL en tant que maître d'ouvrage de l'opération engagera la totalité des dépenses inhérentes à la réalisation de l'étude. Conformément aux règles applicables en matière de participation minimale des maîtres d'ouvrages publics définies à l'article L.1111-10 du CGCT, il mobilisera des financements auprès des partenaires identifiés selon le plan de financement prévisionnel suivant :

Parties	Coût opération 29 880 € TTC
Agence de l'Eau Rhône Méditerranée	20 916 €
SET PERNOT	3 735 €
Autofinancement du SMDL	5 229 €

Le comité, après avoir délibéré,

- **VALIDE** le plan de financement tel que présenté,
- **AUTORISE** le Président à signer la convention avec la SET PERNOT ci-annexée.
- **AUTORISE** le Président à signer toutes pièces relatives à la mise en œuvre de l'opération

Pour extrait conforme,

Le Président du syndicat mixte Doubs Loue,

Patrick PETITJEAN



Annexe

OFFRE UNILATERALE DE CONCOURS POUR LA RÉALISATION DE L'ÉTUDE « RESTAURATION DE L'ESPACE DE BON FONCTIONNEMENT DU DOUBS SUR LES COMMUNES DE MOLAY ET CHAMPDIVERS »

CONVENTION SMDL / SET PERNOT

**Restauration de l'Espace de Bon Fonctionnement du
Doubs sur les communes de Molay et Champdivers**

Mission d'étude

Proposition technique et financière d'ARTELIA

Envoyé en préfecture le 24/02/2020

Reçu en préfecture le 24/02/2020

Affiché le 20/02/2020



ID : 039-200008365-20200217-D20_13-DE



**OFFRE UNILATERALE DE CONCOURS POUR LA RÉALISATION DE L'ÉTUDE « RESTAURATION
DE L'ESPACE DE BON FONCTIONNEMENT DU DOUBS SUR LES COMMUNES DE MOLAY ET
CHAMPDIVERS »**

CONVENTION SMDL / SET PERNOT

Entre :

Le SMDL, dont le siège est situé Hôtel d'Agglomération, place de l'Europe, 39 100 Dole, représenté par Patrick PETITJEAN, Président du SMDL, agissant en vertu de la délibération du comité syndical du 17 février 2020 ;

Et

La Société SET PERNOT, Société (préciser), dont le siège est situé xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx, identifiée SIREN xxxxxxxxxxxxxx, titulaire d'une autorisation d'exploitation de la carrière de Champdivers, dûment représenté par Monsieur Marc PERNOT, xxxxxxxxxx ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes.

Il a été exposé ce qui suit :

CONTEXTE – EXPOSE DES MOTIFS

La Société SET PERNOT exploite depuis 1987 une gravière dans le lit majeur du Doubs et située sur la commune de Champdivers (39) en application de l'arrêté préfectoral n°1131 du 7 décembre 1992. La gravière est située sur la plaine alluviale du Doubs, à 800 m en rive gauche de la dite rivière.

L'exploitation se fait par dragline et les matériaux sont transportés par bande transporteuse vers la station de traitement des matériaux qui est située en rive droite du Doubs. Les matériaux y sont lavés et séparés en diverses classes granulométriques. Les stériles issus du lavage des matériaux sont stockés dans deux bassins de décantation.

La gravière est ainsi située au cœur d'un large complexe hydraulique compris à l'amont entre le pont de Molay (et de manière plus large le remblai ferrée) et le pont de Champdivers à l'aval. Cet espace est par ailleurs délimité transversalement par un réseau de digues assurant la protection des villages riverains, et plus particulièrement la digue de protection de Champdivers propriété de l'État, qui connaît depuis plusieurs années d'importants désordres au lieu-dit « La Croze » (érosion du pied de digue en berge).

Le Syndicat Mixte Doubs Loue, est d'une part chargé par l'État du portage des études et travaux de confortement de la digue de Champdivers (convention de mandat de maîtrise d'ouvrage), et d'autre part compétent en matière de GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations) par transfert des collectivités.

Le cabinet ARTELIA, chargée des études de maîtrise d'œuvre pour le confortement de la digue de Champdivers, a proposé la mise en œuvre de solutions techniques sous la forme d'un scénario « optimisé » comprenant une première étape de travaux (2019-2020) visant à sécuriser l'ouvrage et travailler sur la mobilité de la rivière en rive gauche (financement Etat), et une seconde étape de restauration de l'espace de bon fonctionnement (portage SMDL) dans la continuité des études déjà réalisées par l'EPTB.

En ce sens, la démarche globale est la suivante :

- Engager une intervention d'urgence regroupant une intervention de sécurisation immédiate et temporaire de la portion de la digue de Champdivers directement exposée aux processus d'érosion externe, complétée par une intervention sur la rive gauche du Doubs (1,2 M€),
- Suivre l'évolution du méandre et de la digue ;
- Mettre en œuvre un programme d'aménagement plus durable envisageant la restauration de l'Espace de Bon Fonctionnement du tronçon concerné du Doubs.

Pour la bonne poursuite de l'opération, tant sur la sécurisation de la zone protégée par la digue appartenant à l'État que sur la restauration de l'ensemble des fonctionnalités écologiques du cours d'eau sur un tronçon large compris entre le pont de Molay et le pont de Champdivers, il est nécessaire de réaliser une étude de définition d'un programme de restauration de l'EBF sur ce large tronçon.

Cette étude portera sur le tronçon du Doubs compris entre le pont de Molay et le pont de Champdivers. Le programme de travaux à définir s'attachera notamment à traiter, dans une logique globale de restauration de l'Espace de Bon Fonctionnement du Doubs, les problématiques suivantes :

- Déplacement d'une portion de la digue de Champdivers ;
- Gestion des ouvrages de la carrière Pernot ;
- Usage agricole des terrains ;

- Problématique du dépôt amont pont de Champdivers ;
- Incidences hydrauliques des scénarii de restauration ;
- Restauration de la dynamique alluviale ;

Compte-tenu de la forte incidence des aménagements de la gravière (actuels et futurs dans le cadre de la poursuite de l'exploitation) sur le fonctionnement hydraulique du secteur, il apparaît essentiel d'associer l'exploitant aux réflexions sur l'établissement d'un programme de restauration de l'Espace de Bon Fonctionnement.

Par ailleurs, la construction d'un modèle hydraulique fin s'avérant nécessaire pour l'analyse des impacts des aménagements actuels et futurs, les parties souhaitent travailler de concert sur ce point (mutualisation des données disponibles).

Ces éléments étant rappelés,

IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1. OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de définir les modalités de l'offre de concours de la Société SET PERNOT aux études à réaliser par le SMDL à savoir :

- Restauration de l'Espace de Bon Fonctionnement du Doubs sur les communes de Molay et Champdivers – Mission d'étude.

Cette offre de concours prendra la forme d'une contribution financière.

ARTICLE 2. ETENDUE DE L'ETUDE

2.1 Localisation

Le secteur d'étude s'étend sur le tronçon du Doubs compris entre le pont de Molay (et de manière plus large le remblai ferrée) et le pont de Champdivers à l'aval, soit un linéaire de l'ordre de 3km. Cet espace est par ailleurs délimité transversalement par un réseau de digues assurant la protection des villages riverains

2.2 Programme de l'étude

L'objectif de l'étude est d'établir un programme de travaux de restauration de l'EBF « niveau esquisse » sur la base des enveloppes d'EBF nécessaire et optimal.

Le programme de travaux à définir s'attachera notamment à traiter les problématiques suivantes :

- Déplacement d'une portion de la digue de Champdivers ;



- Gestion des ouvrages de la carrière Pernot ;
- Incidences hydrauliques des scénarii de restauration ;
- Restauration de la dynamique alluviale ;

Le contenu de l'étude (contenu programme, méthodologie, moyens et organisation) est précisé dans le contrat de mission joint en Annexe.

ARTICLE 3. MAÎTRISE D'OUVRAGE

Le SMDL assure le rôle de maître d'ouvrage et la conduite de l'ensemble du projet.

ARTICLE 4. PLANNING D'EXÉCUTION DES TRAVAUX

- Démarrage de l'étude: **mars 2020**.
- Le délai d'exécution des études est de 20 semaines à compter de la date fixée par l'ordre de service qui prescrira de les commencer. Des phases d'arrêt sont possibles, notamment rendus nécessaires par l'acquisition de données complémentaires (topographie, géotechnie, inventaires faunes/flore/habitats).
- Réception des études: au plus tard le **31 juillet 2020**

ARTICLE 5. CONDITIONS D'EXÉCUTION

5.1 Représentation des parties

Pour chacune des parties, les personnes habilitées à les représenter sont indiquées ci-dessous :

- pour le SMDL : Monsieur Denis CHAIZE, denis.chaize@smdl.fr, 07 85 91 40 08
- pour la SET PERNOT : Monsieur Marc PERNOT, pernot.set@wanadoo.fr, 06 07 64 23 47

5.2 Modalités particulières

Le SMDL tiendra régulièrement informé la SET PERNOT de l'avancée des études, et l'associera autant que besoin à la phase de recensement des enjeux socio-économiques pour la délimitation finale de l'EBF.

La SET PERNOT mettra à disposition du SMDL l'ensemble des informations disponibles sur les caractéristiques physiques de son exploitation dans le cadre de l'établissement du modèle hydraulique (topographie, plan projet de remise en état...).

Le SMDL autorise la société ARTELIA à utiliser le modèle réalisé dans le cadre de l'étude EBF, et propriété du SMDL, pour les prestations que lui confieraient la SET Pernot dans le cadre des démarches administratives liées à son autorisation d'exploiter sur la période 2020-2022.

ARTICLE 6. DISPOSITIONS FINANCIÈRES

6.1 Montant de l'étude EBF

Le montant prévisionnel de l'opération est de 29 880 € TTC. Il se décompose comme suit :

- Études préliminaires : Analyse des données, évaluation des données complémentaires, visites de terrain, modélisation hydraulique, diagnostic morphodynamique, état des enjeux écologiques et socio-économiques, synthèse cartographique et actualisation des enveloppes EBF
- Études Esquisse : analyse d'un scénario EBF et comparaison multicritère, programme d'action

6.2 Financement

Le SMDL en tant que maître d'ouvrage de l'opération engage la totalité des dépenses inhérentes à sa réalisation. Conformément aux règles applicables en matière de participation minimale des maîtres d'ouvrages publics définies à l'article L.1111-10 du CGCT, il mobilisera des financements auprès des partenaires identifiés selon le plan de financement prévisionnel suivant :

Parties	Coût opération 29 880 € TTC
Agence de l'Eau Rhône Méditerranée	20 916 €
SET PERNOT	3 735 €
Autofinancement du SMDL	5 229 €

6.3 Montant et forme de l'offre

La SET PERNOT offre de participer à la réalisation des travaux par l'octroi d'une somme de 3 735 €, trois mille sept cent trente cinq euros.

Cette offre de concours pourra être revue par avenant, notamment en cas de nécessité d'acquisition de données complémentaires (topographie, géotechnie) dans le cadre de la construction du modèle hydraulique.

6.4 Modalités de versement de la contribution financière de la Société ONDINE

Le SMDL émettra un titre de recette correspondant au montant de 5 229 € et procédera à la demande de versement auprès de la SET PERNOT après réception des études et à l'appui du rapport hydraulique de l'étude.

ARTICLE 7. CADUCITE

